



Voisins bruyants et jetant des ordures chez nous

Par mayou2178, le 12/07/2023 à 07:43

Bonjour,

Voici mon appel à l'aide.

Depuis août 2022 nous vivons au rez-de-chaussée d'un immeuble de 4/5 étages. Nous déménageons le 19 juillet. Cela est en grande partie à cause des voisins du dernier. En effet, ils ont jeté depuis leur fenêtre plusieurs mégots parfois encore allumés, poils d'animaux et poussières, gros cartons, excréments (à prouver que ce sont bien ceux de leur chien). De plus ils laissent leur chien en liberté partir devant au moment de sortir pour la balade et il se met à aboyer dans tout l'immeuble. Si on venait à le croiser en étant avec un jeune enfant qui sait ce qu'il pourrait faire sans son maître. Nous leur avons déjà demandé de faire cesser ces aboiements mais peu de changement. C'est tout ce que nous sommes allés leur dire depuis l'aménagement car nous avons simplement laissé un mot à tous les voisins pour les mégots etc à notre arrivée comme nous ne savions pas encore qui étaient les responsables. De plus, j'ai contacté à plusieurs reprises, avec des "preuves" par photo, l'agence qui gère notre immeuble, et le syndicat a juste effectué des rappels à l'ordre et soit disant un contact du propriétaire, n'ayant tous apparemment jamais marché. Quand j'ai demandé à avoir des preuves de ces actions je n'ai eu aucune réponse. J'étais enceinte à l'aménagement jusqu'à février 2023 et j'ai vécu un enfer. Notre appartement est vétuste au possible, j'ai passé des mois à contacter du monde pour vivre à minima dans un endroit habitable (plus d'électricité, inondations, voisinage.....) aujourd'hui nous en avons marre. Les risques d'incendies et de brûlures des mégots allumés, de blessures à causes des objets jetés alors que j'étais en dessous avec mon bébé, le bruit notamment du mari qui parle, hurle parfois dans l'immeuble et siffle très fort sans arrêt... Pour expliquer mon message sur votre forum, je dirais qu'hier il appelait sa femme en parlant fort, devant la porte d'entrée de l'immeuble tout en étant encore dans le couloir. A côté se trouve une porte condamnée qui donne sur notre chambre et celle de notre bébé. Autrement dit nous entendons TOUT. Comme il réveille souvent notre bébé et qu'à ce moment il sifflait aussi très fort j'ai donc commencé à toquer sur la porte, mais il a simplement toqué en retour et a continué. Mon partenaire est donc allé le voir pour lui gentiment demander de faire attention et il s'est pris la foudre. "Non mais je suis encore chez moi, c'est quoi ça depuis quand j'ai plus le droit de siffler, je travaille de 7h30 à 20h..." et vas-y que je raconte ma vie. "Un enfant quand il dors il dors, je vais pas me faire chier..." "me faire chier revenait souvent" forcément le chien est arrivé et a aboyé...bref j'en passe. Pardonnez-moi mais, un bon gros vieux irrespectueux qui se croit dans SON immeuble finalement.

Ma question est donc, même si nous déménageons dans une semaine, que puis-je faire pour leur faire payer un minimum leurs actes ? Ils sont invivables alors qu'avec les autres voisins

tout se passe très bien depuis le début...

Je regrette profondément de ne pas avoir déposé plainte avant comme le suggérait l'agence. Mais est-ce possible déjà ? Entamer quelque chose pourrait marcher ?
Que faire ?

En vous remerciant pour votre patience et votre aide !

Belle journée à vous :)

Par **Visiteur**, le **12/07/2023** à **08:09**

Bonjour,

Ce lien vous donnera les démarches en cas de nuisances du voisinage :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

Il aurait été préférable de lancer des actions plus tôt en commençant par notifier le bailleur. Hélas face à un tel personnage, il y a peu de solutions radicales.

Par **Pierrepauljean**, le **12/07/2023** à **09:48**

Bonjour

Effectivement votre interlocuteur était votre bailleur

vous auriez dû le mettre en demeure de vous assurer la jouissance paisible de votre logement et si cela était nécessaire vous auriez pu soit déposer plainte soit une main courante

Par **mayou2178**, le **12/07/2023** à **11:54**

Merci de vos réponses !

Le problème étant que je n'ai aucun contact avec mon bailleur. Il passe uniquement par l'agence... je ne connais que son identité...

Par **Pierrepauljean**, le **12/07/2023** à **12:00**

même si le propriétaire a mandaté une agence pour la gestion, son nom doit être inscrit sur le

bail

tous vos courriers en RAR doivent être adressés à M. c/o agence y.....si vous n'avez pas l'adresse du propriétaire

si votre logement est situé dans une copropriété et que vous payez chaque mois une provision sur charges, le propriétaire bailleur doit vous adresser chaque année la régularisation des charges et y joindre son avis de taxe foncière s'il vous impute la TEOM.....dans ce cas vous aurez l'adresse du propriétaire

Par **mayou2178**, le **12/07/2023** à **19:40**

Là encore j'ai été facturée de la TOM il y a quelques temps mais quand j'ai demandé un détail rien ne m'a été envoyé. J'ai juste reçu le montant en plus sur mon avis d'échéance de loyer... ils répondent toujours à une question sur 5

Par **Pierrepauljean**, le **12/07/2023** à **20:01**

il faut adresser un courrier en RAR de MED de vous adresser le justificatif de la TEOM sous huit jours, en indiquant qu'à défaut vous saisirez la commission de conciliation

vous pouvez consulter l'ADIL (c'est gratuit) ou adhérer à une association de locataires (la commission départementale de conciliation peut vous communiquer la liste)